

RÈGLEMENT SPORTIF

A. CATÉGORIE

- Equipes U15 (années de naissance 2010 et 2011) françaises et équipes étrangères de la même catégorie d'âge, masculines et féminines.
- Ouvert aux niveaux de compétition suivant :
 - **Départemental** : Les équipes de ce niveau de jeu devront participer à un tournoi de 1^{ère} phase, pré-qualificatif. L'équipe qui remportera ce tournoi sera ensuite invitée à participer à un tournoi de 2^{ème} phase, qualificatif pour les finales nationales.
 - **Régional** : Les équipes de ce niveau de jeu devront participer à un tournoi de 1^{ère} phase. L'équipe qui remportera ce tournoi sera invitée à participer à un match de qualification pour les finales nationales.
 - **Elite France** : Les équipes de ce niveau de jeu devront participer à un tournoi de 1^{ère} phase. L'équipe qui remportera ce tournoi sera qualifiée pour les finales nationales (en fonction du nombre de tournois impliquant des équipes Elite, plusieurs tickets pour les Finales Nationales pourront être accordés).

ATTENTION : Pour les équipes qui seront amenées, en cours de saison, à passer du niveau départemental au niveau régional, le niveau retenu sera bien celui dans lequel l'équipe termine la saison. Pour se qualifier pour les finales nationales, l'équipe devra donc obligatoirement se qualifier sur un tournoi de niveau de jeu régional.

- Ne peuvent participer que les joueurs correspondant à cette catégorie d'âge (U13 surclassés acceptés)
- Les joueurs titulaires d'une licence T peuvent également participer avec le groupement sportif dans lequel ils ont signé cette licence T. Cependant, ils ne pourront, en aucun cas, participer avec leur groupement sportif d'origine.
- Aucune équipe ne pourra participer en intégrant des joueurs de catégories d'âge supérieures.
- Aucune équipe ne pourra participer en intégrant un joueur ou une joueuse d'un autre groupement sportif.
- **Aucune équipe ne pourra participer en intégrant un joueur ou une joueuse étant brulé(e) sur le niveau supérieur.**
- Vérification des licences : souhaitée pour la 1^{ère} phase, obligatoire lors des tournois de 2^{ème} phase de niveau départemental, des matchs de qualification de niveau de jeu régional et championnat de France et des finales nationales à Saint Jean de Monts.

B. PARTICIPATION D'ÉQUIPES ÉTRANGÈRES

La participation d'équipes étrangères au tournoi La Mie Câline Basket GO est autorisée. Les niveaux de jeu faisant référence en France (Départemental, Régional ou Elite) n'ayant pas d'équivalence dans les autres pays européens, le comité organisateur se réserve le droit de choisir pour chaque équipe étrangère le niveau de jeu auquel celle-ci participera.

L'invitation de ces équipes pour les différents tournois pré-qualificatifs se fera selon les mêmes bases que pour les équipes françaises et l'organisation du tournoi n'en sera pas modifiée.

C. ORGANISATION DES TOURNOI PAR NIVEAU

Au niveau départemental, seules les équipes de niveau départemental pourront s'affronter. Les équipes de niveau inter-départemental seront autorisées à condition qu'il s'agisse du plus bas niveau du secteur (pas de niveau départemental en dessous).

Au niveau régional, les équipes de niveau régional et inter-régional pourront s'affronter. Les équipes de niveau national seront autorisées, impliquant un classement adapté :

- Une équipe de niveau national se qualifie pour la suite de la compétition si elle remporte le tournoi
- L'équipe de niveau régional ou inter-régional la mieux classée se qualifie pour la suite du tournoi

Le mélange du niveau départemental et du niveau régional n'est pas autorisé.

D. INVITATIONS D'ÉQUIPES POUR LES FINALES

Pour les besoins de l'organisation sportive des finales nationales et afin d'atteindre son plein format, le comité organisateur se réserve le droit d'inviter des équipes (Françaises ou étrangères).

E. RÈGLES DU JEU

- Défense : toute défense autorisée
- Durée des matchs : 2 x 10 minutes : temps non décompté sauf pour les finales 2 x 10 minutes temps de jeu « décompté ».
- Règles générales (code de jeu F.I.B.A.)

Règles particulières :

- ⚠ Elimination à 4 fautes personnelles.
- ⚠ Une faute disqualifiante et 2 fautes techniques entraîneront 1 match de suspension à effet immédiat.
- ⚠ Les fautes d'équipes ne sont pas décomptées. Cependant, si une équipe commet des fautes volontaires, à répétition, et ce, afin de « casser » le jeu et de gagner du temps, le corps arbitral devra sanctionner l'équipe d'une faute antisportive, qui entraînera alors la réparation correspondante.
- ⚠ Arrêt du chronomètre :
- ⚠ *Pendant la dernière minute du match et de l'éventuelle prolongation.*
- ⚠ *Sur temps mort*
- ⚠ *Sur faute technique et antisportive*
- ⚠ Pas d'arrêt du chronomètre :
- ⚠ *Sur les lancers-francs*
- ⚠ *Sur changement de joueur*
- ⚠ Modalités de changement : doit se faire à l'extérieur du terrain devant la table de marque, le joueur sortant autorise son coéquipier à le remplacer en lui tapant dans la main.

Conseil : matérialiser à l'aide de plots une zone de remplacement dans laquelle les joueurs doivent se taper dans la main.

- ⚠ 1 temps mort autorisé par mi-temps.
- ⚠ En cas d'égalité lors d'un match à élimination directe : prolongation 1 x 3 minutes. En cas de nouvelle égalité au score à l'issue de la prolongation, c'est le « point en or » (1^{er} point marqué après un entre-deux au centre du terrain) qui départagera les deux équipes.

F. ARBITRAGE

Le club organisateur a la possibilité de demander à chaque équipe participante de fournir un arbitre. Néanmoins, le club organisateur a la charge de fournir un arbitrage de niveau équivalent au niveau du tournoi.

G. CLASSEMENT

1. Pour les matchs de poules : 3 points par match gagné, 2 points par match nul et 1 point par match perdu.
2. En cas d'égalité de points entre deux équipes de la même poule, prise en compte :
 - a. Du nombre de matchs gagnés
 - b. Du point-avantage particulier (match qui les a opposées)
 - c. Du point-avantage général (différence entre les points marqués et encaissés)
 - d. Du nombre total de points marqués (meilleure attaque)
 - e. Du nombre total de fautes commises

3. En cas d'égalité de points entre trois équipes de la même poule, prise en compte :
- Du nombre de matchs gagnés.
 - Du point-avantage particulier (matchs qui les ont opposées)
 - Si égalité entre deux équipes seulement à ce moment-là, revenir au point-avantage particulier.
 - Si non, point-avantage général (différence entre les points marqués et encaissés)
 - Du nombre total de points marqués (meilleure attaque)
 - Du nombre total de fautes commises

H. QUALIFICATION POUR LA SUITE DE LA COMPETITION

1) Niveau départemental

Lors d'un tournoi de 1^{ère} phase, l'équipe vainqueur est qualifiée pour le tournoi de 2^{ème} phase qui regroupera l'ensemble des vainqueurs des tournois 1^{ère} phase du secteur géographique concerné. Ce secteur géographique sera défini par le comité organisateur, en fonction des tournois réalisés pendant la saison. Le lieu et la date de ce tournoi seront communiqués aux équipes qualifiées le comité organisateur.

Le vainqueur du tournoi 2^{ème} phase sera ensuite qualifié pour les Finales Nationales 2024 à Saint Jean de Monts (85)

2) Niveau Régional

Lors d'un tournoi de 1^{ère} phase, l'équipe vainqueur est qualifiée pour un match de qualification pour les finales qui regroupera 2 vainqueurs de tournois de 1^{ère} phase d'un secteur géographique.

L'affiche du match de qualification pour les finales sera définie par le comité organisateur, en fonction des tournois réalisés pendant la saison.

Le vainqueur du match de qualification sera ensuite qualifié pour les finales Nationales 2024 à Saint Jean de Monts (85).

Match de qualification pour les finales :

-  **Lieu :** la rencontre sera organisée, en priorité, par le groupement sportif qui s'est qualifié sur le tournoi de 1^{ère} phase qui a rassemblé le plus de d'équipes participantes. Si ce nombre d'équipes est identique, le comité organisateur choisira le lieu sur la base d'un tirage au sort entre les deux groupements sportifs participants.
-  **Date et horaire :** A convenir entre les deux groupements sportifs participants. Si aucun accord n'est trouvé, le comité organisateur tranchera et choisira la date.
-  Le règlement et le temps de jeu d'une rencontre de championnat officiel seront appliqués
-  **Arbitrage :** Chaque équipe participante fournira un arbitre (si possible officiel du niveau concerné).

I. CAS PARTICULIERS

- En cas d'impossibilité, pour une équipe, d'honorer sa qualification pour la suite de la compétition (2ème phase ou finales nationales), les équipes suivantes dans l'ordre du classement, pourront être repêchées. Cependant, le repêchage ne sera pas automatique et restera à la discrétion de l'organisation générale.

MERCI D'EN INFORMER L'ORGANISATION GENERALE : 06 03 06 55 05

- En cas de réclamation d'un responsable d'équipe, la décision sur le litige sera prise, immédiatement, par le responsable technique de l'organisation et les officiels de la rencontre (table de marque et arbitres). Cette décision ne sera pas contestable.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec le comité organisateur du tournoi La Mie Câline Basket GO, au 06.03.06.55.05